

- mettre les relations extérieures au service des objectifs économiques et commerciaux du Canada et améliorer les services offerts aux exportateurs qui doivent faire face à des marchés mondiaux extrêmement concurrentiels.

Élargissement de la direction politique

La Loi qui a créé le ministère des Affaires extérieures en 1909 plaçait ce dernier sous l'autorité du secrétaire d'État, secondé par un sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures faisant fonction de sous-chef permanent du ministère. En 1912, une loi modificatrice a placé le ministère sous l'autorité du premier ministre, et il en fut ainsi jusqu'en 1946, date de la nomination du premier « secrétaire d'État aux Affaires extérieures ». Lors de la réorganisation de 1983 visant à confier au ministère la responsabilité du commerce extérieur et des opérations connexes, on a nommé deux ministres supplémentaires afin de seconder le secrétaire d'État aux Affaires extérieures : le ministre du Commerce extérieur est responsable au niveau politique des activités du ministère en matière d'expansion des exportations et du commerce international, c'est-à-dire, notamment, de la Société pour l'expansion des exportations et de la Corporation commerciale canadienne; le ministre des Relations extérieures assiste le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en assumant, entre autres, la responsabilité des affaires sociales, culturelles et humanitaires internationales, ainsi que des relations avec l'Afrique francophone. La nouvelle Loi sur le ministère des Affaires extérieures, adoptée en 1983, jette les fondements juridiques de ces changements, ainsi que de la nouvelle organisation du ministère et de ses nombreuses responsabilités.

Élargissement de la direction administrative

La structure de la direction administrative (qui est permanente) reproduit celle de la direction politique. L'administrateur général, le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, est maintenant secondé par deux sous-ministres qui, de façon générale, sont respectivement responsables du commerce extérieur et des affaires politiques. Actuellement, le premier d'entre eux est également coordonnateur des relations économiques internationales. Quant au second, il est responsable de la défense et du contrôle des armements, des institutions multilatérales, de la sécurité et du renseignement, ainsi que des questions culturelles et d'information internationales. Ils sont tous deux responsables des cinq secteurs géographiques du ministère qui englobent tous les aspects des relations du Canada avec différentes nations et régions prises individuellement. Les bureaux du conseiller juridique et du protocole, le service de presse, ainsi